

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE



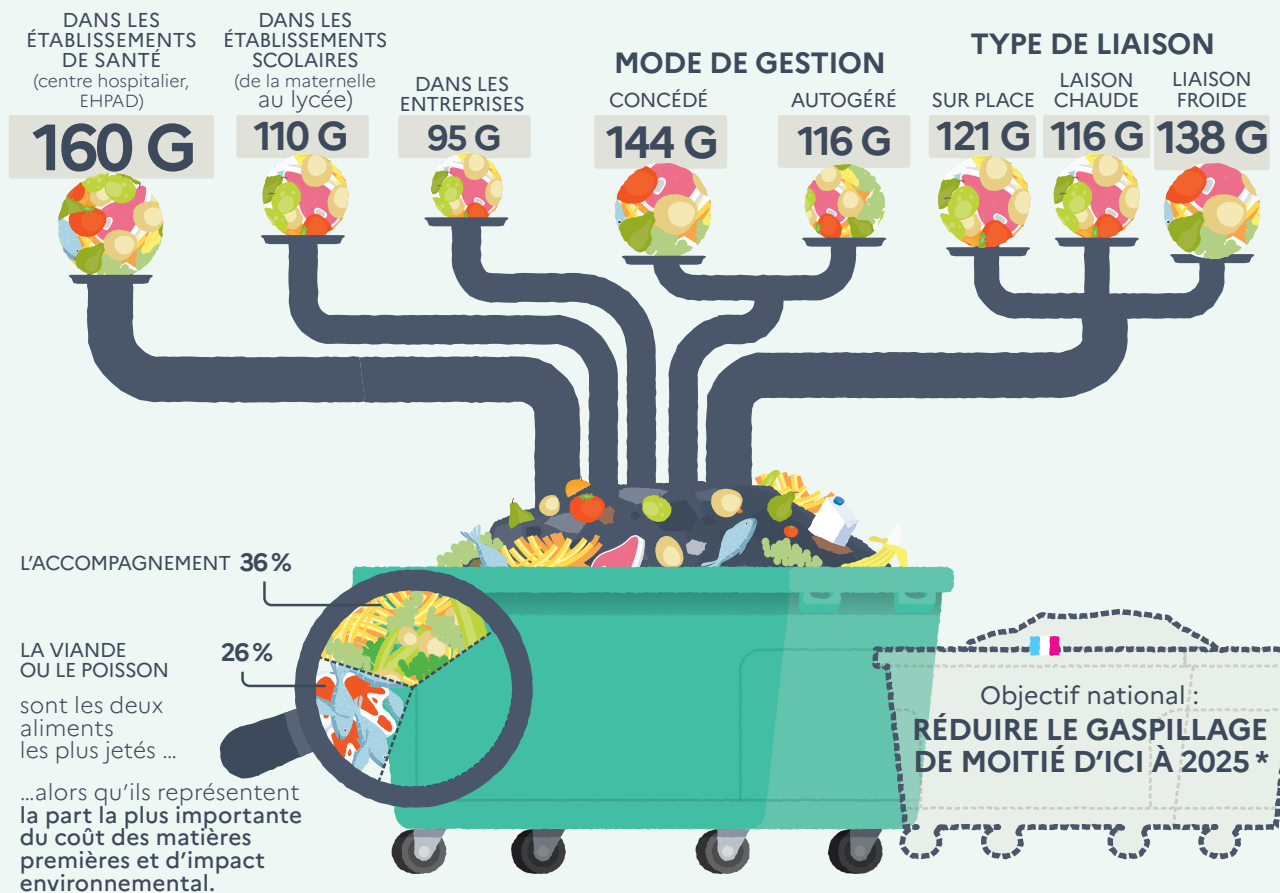
3,8 MILLIARDS
 DE REPAS PAR AN

MOYENNE GÉNÉRALE
 POUR LA RESTAURATION
 COLLECTIVE :
120 G

QUANTITÉS JETÉES :

EN MOYENNE PAR CONVIVE ET PAR REPAS

Données compilées par L'ADEME sur plus de 1 800 établissements



* Loi du 11/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Pour en savoir plus : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-outils-pratiques>